

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 4 décembre 2023

# L'Office français de la biodiversité au rendez-vous de la Stratégie nationale biodiversité 2030 : un budget sans précédent en faveur de l'eau et de la biodiversité

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité (OFB), a adopté ce jeudi 30 novembre, à l'unanimité de ses membres, son budget initial pour 2024, qui dépasse pour la première fois les 650 millions d'euros en engagements, tout en étant équilibré en paiements. Les autorisations d'engagement (659 M€) progressent en effet de 132 millions d'euros par rapport au budget rectificatif 2023 (527 M€).

Ce budget sans précédent, notamment grâce aux moyens supplémentaires alloués par l'État dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, place l'OFB comme un acteur majeur de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité pour 2030 et du plan Eau dans les Outre-mer.

Le budget 2024 de l'OFB se caractérise par plusieurs évolutions majeures :

- **La mise en œuvre de la Stratégie nationale de la biodiversité 2030 (SNB).** A ce titre, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit d'attribuer + 59,6 M€ à l'OFB pour les missions qui lui reviennent dans le cadre de la SNB. Ces crédits permettront notamment à l'établissement de renforcer partout sur le territoire le programme des Atlas de la biodiversité communale pour 15 M€ en 2024 (contre 3 M€ par an en moyenne hors relance depuis 2017), d'accroître le nombre d'aires éducatives et de services civiques en faveur de la protection de la nature, de lancer en 2024 une grande campagne de communication grand public sur la préservation de la biodiversité, de soutenir la montée en puissance des centres de ressources et des systèmes d'information, de développer de nouveaux projets dans les parcs naturels marins et les réserves gérées ou co-gérées par l'OFB, et d'intensifier les programmes de recherche, de connaissance et d'expertise.
- **Le déploiement du Plan Eau dans les Outre-mer.** L'augmentation des capacités d'intervention de l'OFB pour le développement et l'amélioration des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans les Outre-mer, s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan eau), présenté le 30 mars dernier par le Gouvernement. Elles progressent ainsi de + 15 M€ en 2024 puis de + 35 M€ en 2025 par rapport à 2023, grâce à une augmentation de même montant de la contribution des agences de l'eau. Le Conseil d'administration a parallèlement approuvé une modification du Programme d'intervention de l'OFB pour assurer la montée en puissance de la nouvelle génération de contrats de convergence et de transformation sur la période 2024-2027 en matière d'eau et d'assainissement (augmentation des taux de financement et élargissement des projets éligibles).

- **La mobilisation sans précédent de l'OFB dans la mise en œuvre de projets européens structurants**, notamment dans le cadre de deux nouveaux projets d'envergure LIFE BIODIV'France et LIFE Espèces marines mobiles. Le premier projet a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de la SNB 2030 par un accompagnement en ingénierie et par l'apport d'expertises, et le second vise à réduire les principales causes de mortalité de quatre grands groupes d'espèces marines mobiles : tortues, élastomobranches, mammifères marins, et oiseaux marins.
- **Le financement des projets retenus dans le cadre de « Mission Nature »**, jeu de grattage consacré à la biodiversité, dont le produit du prélèvement sur les mises revenant normalement à l'Etat est affecté à l'OFB. 20 projets ont été sélectionnés lors de l'appel à projets « Restauration écologique en faveur de la biodiversité », et annoncés le 18 octobre dernier par la Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, dans le but de financer des actions concrètes et ambitieuses, consacrées à la préservation du vivant dans les territoires. Les enjeux sont de taille pour restaurer les écosystèmes et portent aussi bien sur les habitats, et les espèces, que sur les pressions et menaces.
- **La consolidation et la modernisation de l'établissement**. Les effectifs sous plafond de l'établissement augmentent de + 47 ETP en 2024 et la subvention pour charges de service public allouée à l'OFB progresse de 79 M€ en 2023 à 103 M€ en 2024, pour accompagner notamment la croissance de la masse salariale. Cette augmentation de la contribution du ministère chargé de l'environnement permet à la fois de rehausser la contribution de l'OFB aux parcs nationaux de + 3,8 M€, et de déployer les missions qui incombent à l'OFB dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance : (i) police de l'environnement et police sanitaire de la faune sauvage, (ii) connaissance, expertise et recherche sur les espèces, les milieux et les usages, (iii) appui à la mise en œuvre de politiques publiques, (iv) gestion et appui aux gestionnaires d'espaces naturels et (v) mobilisation des acteurs et des citoyens.

Présente en ouverture du conseil d'administration, Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Biodiversité, s'est félicitée de la forte hausse du budget de l'OFB. « *L'État mobilise à partir de 2024, dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité 2030, des moyens humains et financiers sans précédent pour protéger partout dans nos territoires notre patrimoine naturel. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des équipes de l'OFB pour continuer à œuvrer, dans un dialogue constant avec tous les acteurs, pour préserver et restaurer les écosystèmes naturels, terrestres, aquatiques et marins de notre pays, en métropole comme dans les outre-mer.* »

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

## Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85  
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08  
[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](http://ofb@rumeurpublique.fr)